

DECISION N°D-2022-123

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC 2021-06, SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE, POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE « CONSEIL EN ASSURANCES »

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°D-2021-163

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-8,

Considérant le montant estimatif du marché inférieur à 40 000 € HT,

Considérant la nécessité de bénéficier d'un accompagnement technique pour procéder au renouvellement des marchés publics d'assurance de la ville à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant que la proposition d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne(CIG) s'avère être financièrement raisonnable et cohérente avec la nature de la prestation,

DÉCIDE

Article 1 : La présente décision annule et remplace la décision n°D-2021-163

Article 2 : D'attribuer le marché n°2021-06 au Centre Interdépartementale de Gestion de la Grande Couronne domicilié 15 rue Boileau – 78 000 Versailles.

Article 3 : De signer la convention de mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de conseil en droit des assurances.

Article 4 : Le montant global et forfaitaire de la prestation ne pourra excéder la somme de 4 712€ TTC.

Article 5 : D'imputer sur le budget communal concerné les dépenses de l'intégralité du marché n°2021-06.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- M le Préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- M le Trésorier

Fait à Carrières-sur-Seine, le 26/07/2022



Le Maire,


Arnaud de Bourrousse